

Le 22 mars 2021

Excusé : ORIOL Thierry

Procurations : Oriol Thierry à Regis Fanget

Présents : Fanget Régis, Richard-Rivory Carole, Rouchouze Christian, Vanel Regis, Trouiller Franck, Berne Bernadette, Berne Francis, Gonon Bernard. Royet Marie Christine Deygas Raymonde

Secrétaire de séance : Trouiller Franck

Le compte-rendu du conseil municipal du 27 janvier 2021 n'appelant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité. Le quorum étant atteint Mr le maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR :

COMPTE ADMINISTRATIF

Mme Richard-Rivory Carole présente les comptes administratifs 2020.

CCAS : Le compte administratif du CCAS laisse apparaître un solde positif de 506,29 €.

Eau et assainissement : Le compte administratif eau et assainissement laisse apparaître, dans sa section fonctionnement un solde positif de 2 152,75 € et dans sa section investissement un solde positif de 127085,98. €.

Budget communal : Le compte administratif principal de la commune laisse apparaître dans sa section fonctionnement un solde positif de 111 855,54 € et dans sa section investissement un solde en négatif de 15 281,40.€. (subventions non recues à ce jour). Lors du vote Mr Fanget, maire, quitte la salle du conseil. Les comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité..

VOTE DU COMPTE DE GESTION

Les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le trésorier comptable sont conformes et sont adoptés à l'unanimité.

AFFECTATION DES RESULTATS :

Affectation des résultats : Le budget principal, dans sa section fonctionnement, présente un solde positif de 111855,54.€. M. le maire propose d'affecter la somme de 18286,22.€ à la section investissement du budget primitif 2021. Le conseil municipal valide cette affectation à l'unanimité. aucune affectation de résultats aux budgets eau et assainissement

VOTE DES TAUX D IMPOSITION :

Il est proposé de conserver les taux antérieurs avec les remarques suivantes :

-la taxe d habitation est supprimée .

-le département ne perçoit plus la taxe foncière sur les propriétés bâties le pourcentage de ce prélèvement (15,3%) est attribué aux communes ,de ce fait le taux communal de 7.98% pour les propriétés bâties se voit augmenté de la part départementale soit 7.98% + 15,3 % = 23,28%

Le conseil valide donc les taux suivants :

23,28 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ,

28,54% pour la taxe foncière des propriétés non bâties.

Taux adoptés à l'unanimité.

DELIBERATION SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS:

Il est proposé d'allouer une somme de 225.euros pour l' association THELIS ANIMATION

Il est proposé d'allouer une somme de 225.euros pour l' association CHASSE

Il est proposé d'allouer une somme de 225.euros pour l' association DÉTENTE ET AMITIE

Il est proposé d'allouer une somme de 50.euros pour l' association SOUVENIR FRANCAIS

Il est proposé d'allouer une somme de 300.euros pour l' association ADMR

Soit un total de 1025 euros

Après avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de valider cette délibération

DELIBERATION TARIFS COMMUNAUX

Délibération tarifs de l'eau et de l'assainissement, location salle des fêtes et concessions cimetière

Après avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

Tarif de l'eau 1.20 euros/ metre cube

assainissement...0.47 euro/ metre cube ,

eau à usage agricole...0.47 euro/ metre cube

Cimetière...40 euros/m² 15 ans et 60 euros/m² pour 30 ans

Columbarium 200 euros/15 ans ou 300 euros /30 ans. Salle des fêtes 90 euros / jour.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021:

La commission des finances présente au conseil l'ensemble des 2 budgets communaux le budget du CCAS est intégré au budget principal :

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Eau/assainissement	36136,89. euros	36136,89 euros	191007,05 euros	191007,05 euros
Principal	216437,06.euros	216437,06 euros	125719,67 euros	125719,67 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré adopte le budget primitif 2021 à l'unanimité.

SCHEMA DIRECTEUR DU RESEAU AEP suite au conseil du 27 janvier

Mr le maire avait informé le conseil de la nécessité pour la commune de se doter d'un schéma directeur pour notre réseau d'eau. En effet sans ce schéma directeur notre commune ne pourrait pas percevoir des subventions de l'Agence de l'eau. Un dossier de subvention pour financer ce schéma directeur est déposé auprès du département.

Le syndicat des 3 rivières a aidé la commune à réaliser le cahier des charges en vue de trouver un bureau d'études pour mettre en place le schéma directeur, Des appels d'offres vont être déposés auprès de divers cabinets.

L'étude permettra ainsi :

- Mettre à jour le plan du réseau
- D'établir un état des lieux complet des ouvrages et du service d'eau potable
- D'analyser et de hiérarchiser les risques sanitaires de la production à la distribution d'eau potable.
- D'établir une reconnaissance complète des ouvrages de prélèvement, de production et de distribution.
- D'expertiser les dispositifs existants de comptage et de lutte contre les fuites en vue de les optimiser et de les compléter.
- D'évaluer l'évolution des besoins en eau de la collectivité à moyen et long terme,
- **En option**, d'établir une modélisation des ouvrages afin de connaître les conditions de fonctionnement du réseau,
- De faire un état des lieux de la défense incendie
- D'établir le schéma de distribution d'eau potable (au sens de l'article L224-7-1 du CGCT).
- D'établir un schéma directeur eau potable cohérent, qui proposera des améliorations à court, moyen et long terme au travers d'un programme d'actions et d'investissements chiffrés et hiérarchisés (Investissements prioritaires à réaliser dans les 5 ans, investissements à moyen puis long terme).

. L'étude comprendra les phases suivantes :

- Phase 1 : diagnostic de l'existant.
- Phase 2 : établissement du bilan hydraulique, modélisation informatique (si nécessaire)
- Phase 3 : schéma directeur.

BRANCHEMENT AEP A CHERBLANC

Les travaux de branchement de la maison Seauve Jean-Marc sont en cours de finition

MUIR DES BIEZ

Les travaux de soutènement de la voie sont finis cout total de ces travaux 4576 eurosTTC

QUESTIONS DIVERSES

Nettoyage de la commune : une date sera définie lors du prochain conseil municipal

Débroussaillage autour des bâtiments communaux : une réunion avec les riverains sera organisée dès que la situation sanitaire le permettra.

Appartement communal Suite à une série de négociations, Mr le maire donne lecture des entreprises sélectionnées, le conseil valide ces entreprises ayant répondu favorablement à l'appel d'offres. Suite à la rénovation de l'appartement communal, la commune met en vente différents équipements provenant de ce dernier .Il s'agit d'équipement d'occasion (évier , radiateurs....) à prendre en état et à récupérer sur place .Si vous êtes intéressés, indiquez vos coordonnées, le numéro de lot et le montant dans une enveloppe cachetée que vous pouvez déposer en mairie aux heures d'ouverture ou dans la boîte aux lettres de la mairie .Les enveloppes seront ensuite ouvertes en mairie, en cas d'offres identiques il y aura un tirage au sort. Vous serez ensuite directement informés des résultats. Date limite de dépôt de votre offre le 6 Avril 2021.

La séance est levée à 22 h30